



Rapport annuel d'activités
Fonds régions et ruralité
(FRR) – Volet 2
Soutien à la compétence de
développement local et
régional des MRC

1^{ER} AVRIL 2024 AU 31 MARS 2025
MISE À JOUR

ADOPTÉ AU CONSEIL DES MAIRES
DU 08 JUILLET 2026

Table des matières

- 1 Mise en contexte3
- 2 Priorités d'intervention3
 - 2.1 Objectifs..... 3
- 3 Bilan 5
 - 3.1 Bilan par priorité d'intervention..... 5
 - 3.2 Bilan financier 7
- 4 Conclusion 7

1 Mise en contexte

Le 31 mars 2020, la MRC du Granit a conclu une entente avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qui lui délègue la gestion du Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR). Instauré par le gouvernement du Québec, ce fonds attribue à la MRC du Granit des sommes pour favoriser le développement local et régional en fonction des priorités d'intervention qu'elle a adoptées. Comme prévu dans l'entente, la MRC a adopté une **Politique de soutien aux entreprises** et une **Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**. Ces politiques soutiennent d'une part les entreprises dans leurs projets d'affaires et, d'autre part, la mobilisation des communautés dans la réalisation d'initiatives structurantes visant à améliorer les milieux de vie dans les domaines social, culturel, économique et environnemental. Ces deux politiques sont disponibles sur le site Web de la MRC :

<https://www.mrcgranit.qc.ca/fr/services-aux-municipalites-et-organismes/fonds-regions-ruralite/>.

En vertu de ladite entente, la MRC doit notamment produire un rapport annuel d'activités, au bénéfice de la population de son territoire.

2 Priorités d'intervention

2.1 Objectifs

Cette entente prévoit que le conseil des maires de la MRC du Granit adopte les priorités d'intervention chaque année. Ces priorités ont été adoptées au conseil des maires le 20 mars 2024 (résolution 2024-42).

À titre informatif, revoici la liste des objectifs pour les projets déposés au Fonds régions et ruralité (FRR) pour 2024-2025 :

Démographie et main-d'œuvre

- Développer des projets ayant un impact positif sur la démographie;
- Favoriser l'attraction et la rétention de main-d'œuvre;
- Attirer et retenir la population active.

Développement économique et local

- Assurer une couverture régionale du réseau d'Internet haute vitesse;
- Assurer une couverture régionale du réseau de téléphonie cellulaire;
- Développer les cœurs commerciaux par une offre de service de proximité dans une perspective régionale et partenariale, tout en favorisant l'offre de produits régionaux;
- Soutenir le plan de mise en valeur de développement touristique;
- Favoriser la mise en œuvre de la planification stratégique loisirs;
- Développer une économie verte, innovante et distinctive.

Solidarité régionale, leadership, sentiment d'appartenance et participation citoyenne

- Favoriser la création de lieux d'échanges et de rencontres animées;
- Développer un sentiment de réussite collective (dans une approche intersectorielle);
- Favoriser l'animation des territoires;
- Favoriser la diffusion et la promotion de l'implication citoyenne et le développement des compétences des bénévoles et des citoyens;
- Supporter les projets de collaboration intermunicipale;
- Développer une image locale ou régionale;
- Assurer la mise en œuvre de la campagne de marque territoriale.

Protection et mise en valeur du territoire

- Développer des corridors de randonnée pédestre et de voies cyclables dans une vision d'interconnexion locale et régionale;
- Mettre en valeur la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont Mégantic (RICEMM) dans une perspective de produit d'appel récréotouristique;
- Favoriser la mise en place d'outils d'interprétation des particularités locales et régionales;
- Réaliser des aménagements d'espaces verts dans les cœurs villageois afin de mettre en valeur une particularité historique et/ou culturelle et/ou patrimoniale et/ou permettant une percée visuelle sur un panorama;
- Développer la mobilité durable;
- Favoriser la protection du territoire;
- Appuyer les initiatives culturelles (vs Politique culturelle);
- Soutenir les initiatives en lien avec la protection du patrimoine bâti.

Le territoire de l'entente du FRR – Volet 2 s'étend sur les dix-neuf municipalités constituant la MRC : Audet, Frontenac, Lac-Drolet, Lac-Mégantic, Lambton, Marston, Milan, Nantes, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Saint-Augustin-de-Woburn, Sainte-Cécile-de-Whitton, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Romain, Saint-Sébastien, Stornoway, Stratford, Val-Racine.

3 Bilan

3.1 Bilan par priorité d'intervention

Conformément aux modalités prévues à l'entente conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), les montants présentés dans cette section ont été mis à jour afin de refléter les engagements corrigés au moment de la révision du rapport.

Priorité d'intervention 2 — Développement économique et local

Nom du bénéficiaire	Type d'aide	Titre du projet	Engagé en 2025	Engagé corrigé en 2026
Les oeuvrières	Subvention : développement des entreprises	Solidifier les infrastructures	2 505,00 \$	1 503,00 \$
Domaine de la rivière Samson s.e.n.c.	Subvention : développement des entreprises	Boutique vitrine à la ferme	5 000,00 \$	4 932,99 \$
Cabane à sucre et produits la Martine	Subvention : développement des entreprises	Amélioration de la durée de vie des produits	5 000,00 \$	4 859,15 \$
MRC du Granit	La réalisation de mandats ou de projets en régie interne	Route des Sommets - 2	16 800,00 \$	16 797,25 \$
MRC du Granit	La réalisation de mandats ou de projets en régie interne	Bureau d'accueil touristique de la région de Mégantic (BAT) - aménagement	22 455,28 \$	13 128,89 \$
MRC du Granit	Autre	Article dans une revue en lien avec le développement économique	2 625,00 \$	2 598,44 \$
Municipalités de Lambton, Saint-Romain, Saint-Sébastien, Stornoway et Stratford	La réalisation de mandats ou de projets en régie interne	Accessibilité aux soins et services de santé dans le secteur parc Frontenac	- \$	27 099,75 \$
TOTAL			54 385,28 \$	70 919,47 \$

Priorité d'intervention 3 — Solidarité régionale, leadership, sentiment d'appartenance et participation citoyenne

Nom du bénéficiaire	Type d'aide	Titre du projet	Montant engagé	Montant engagé corrigé
MRC du Granit	La réalisation de mandats ou de projets en régie interne	Analyse et mise en place d'un bureau de projet	82 725,03 \$	74 714,03 \$
Médiathèque Nelly-Arcan	Subvention : étude	Soutien aux services destinés aux étudiants hors MRC	600,00 \$	591,83 \$
TOTAL			83 325,03 \$	75 305,86 \$

Priorité d'intervention 4 — Protection et mise en valeur du territoire

Nom du bénéficiaire	Type d'aide	Titre du projet	Engagé en 2025	Engagé corrigé en 2026
MRC du Granit	La réalisation de mandats ou de projets en régie interne	Circuit agrotouristique	3 000,00 \$	2 019,82 \$
MRC du Granit	La réalisation de mandats ou de projets en régie interne	Journée agricole	5 000,00 \$	3 845,13 \$
TOTAL			8 000,00 \$	5 864,95 \$

3.2 Bilan financier

Le tableau suivant présente le bilan financier du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025. Les montants présentés tiennent compte des corrections apportées aux engagements dans le cadre de la mise à jour du présent rapport.

Revenus	
Transfert 2024, intérêts et anciens fonds (FDT)	1 009 460,00 \$
Total	1 009 460,00 \$
Dépenses	
Projets engagés corrigés au FRR – Volet 2 (du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025)	996 751,22 \$
Total	1 004 761,51 \$
Solde au 31 mars 2025	12 709,49 \$

4 Conclusion

Au terme de l'exercice se terminant le 31 mars 2025, la MRC du Granit a respecté les engagements prévus dans l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2. Elle a assuré la gestion du fonds conformément aux modalités établies par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), en maintenant des priorités d'intervention adaptées aux besoins du territoire et en appliquant ses politiques de soutien aux entreprises et aux projets structurants.

Les sommes disponibles ont permis de soutenir des initiatives contribuant au développement économique, à la vitalité des communautés et à la mise en valeur du territoire. La présente mise à jour reflète les corrections apportées aux engagements financiers afin que le rapport annuel présente un portrait fidèle de la situation au 31 mars 2025.

Ce rapport mis à jour est présenté conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et reflète la situation financière et les engagements de la MRC du Granit au 31 mars 2025.

MUNICIPALITÉS

CITOYENS

ENTREPRISES

5600, rue Frontenac
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H5
819 583-0181



MRCGRANIT.QC.CA